

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

RAPPORT NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Juin 2004

NOTE : Document produit par reconnaissance optique de caractères (OCR). Des erreurs peuvent subsister.

LISTE DES ABBREVIATIONS

IAB :	Inspection Académique de Bangui
IAC :	Inspection Académique du Centre
IACE :	Inspection Académique du Centre Est
IACS :	Inspection Académique du Centre Sud
IAN :	Inspection Académique du Nord
IANE :	Inspection Académique du Nord Est
IAO :	Inspection Académique de l'Ouest
IASE:	Inspection Académique du Sud Est
RCA :	République centrafricaine
MST :	Maladies sexuellement transmissibles

INTRODUCTION

En République Centrafricaine, de nombreuses réformes se sont succédées depuis les indépendances : celle des années 70 avait abouti à la création des écoles dites de promotion collective dont la durée d'existence fut brève. Il y eut ensuite le Séminaire National de l'Education en 1982 qui fut suivi de l'Ordonnance de Mai 1984 portant réorganisation de l'enseignement en République Centrafricaine. Acte politique majeur, cette ordonnance jetait les bases d'un système éducatif en parfaite harmonie avec l'environnement social, économique et culturel du pays. Elle fixait en outre le cadre de l'évaluation future du nouveau système.

A partir de ce séminaire, une réflexion faite d'analyses profondes et fécondes devait déboucher sur la tenue des Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur de Mai 1987 qui assignèrent à l'université un rôle important dans le développement économique, social et culturel ainsi que la professionnalisation des instituts facultaires. Les états Généraux de l'Education et de la Formation qui sont tenus en 1994 ont également été le lieu où de très importantes décisions concertées furent prises au niveau national.

Cependant, tous ces engagements collectifs n'ont guère apporté les réels changements souhaités par la communauté nationale. Selon le rapport de l'UNICEF publié en 2002, moins de la moitié (45%) des élèves qui rentrent à l'école n'atteignent pas la sixième année et parmi ceux-ci, un quart obtient des performances minimales dans l'acquisition des connaissances et des compétences spécifiées dans les programmes scolaires. A cet égard, la situation est préoccupante. Au niveau national, une mobilisation s'est donc opérée en vue d'améliorer la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et qualitatifs. L'objectif n'étant pas de procéder à des réformes profondes en vue de remédier à la stagnation et à la mauvaise qualité de l'éducation. Il s'agit plutôt d'instaurer l'interdépendance constante entre l'action et la réflexion, la pratique et la théorie, le concret et l'abstrait.

I CONTEXTE GENERAL DU SYSTEME EDUCATIF NATIONAL

A. SITUATION DU SECTEUR

1) *Enseignement préscolaire*

Les progrès réalisés depuis l'indépendance jusqu'à ce jour sont très peu importants. Le nombre d'enfants scolarisés n'atteint pas 6.000 enfants au niveau national (Annuaire statistique de l'éducation nationale 2001-2002).

Le taux brut de scolarisation au niveau national reste faible : 1,9% pour un effectif de 9.106 enfants de 3 à 5 ans scolarisés (Rapport final MICS 2000 RCA).

Le nombre d'enfants inscrits au préscolaire n'a pas évolué en raison du manque ou de l'insuffisance d'infrastructures d'accueil à travers le pays d'une part et d'autre part de la méconnaissance des objectifs poursuivis par l'Ecole Maternelle (EM) et par les parents.

Ceux-ci refusent d'inscrire leurs enfants de moins de 6 ans dans un établissement préscolaire pour des raisons de distance, ce qui explique les faibles taux d'inscription. Malgré l'autorisation de l'ouverture des écoles préscolaires privées, les effectifs demeurent encore très bas.

Avant la promulgation de la Loi d'orientation de l'éducation, il existait deux types d'éducation préscolaire : les jardins d'enfants et les écoles maternelles.

- a- Les jardins d'enfants placés sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales peuvent participer à l'éveil des enfants mais ne sont pas indiqués pour son éducation. Ces jardins d'enfants existent dans les grandes villes de provinces du pays.
- b- Les Ecoles maternelles sont gérées par le Ministère de l'Education Nationale et n'existent que dans la capitale (2 écoles). Elles sont renforcées par les écoles maternelles privées reconnues par le Ministère de tutelle à Bangui et quelques initiatives des confessions religieuses en

provinces.

Les jardins d'enfants accueillent jusqu'à ce jour des enfants de 4 à 5 ans tandis que l'école maternelle recrute les enfants de 3 à 5 ans.

Le personnel au niveau des jardins d'enfants, aussi bien dans le public que dans le privé est formé sur le tas. A l'opposé, le personnel enseignant des écoles maternelles est qualifié.

2) Enseignement Fondamental 1

L'enseignement dans le Fondamental 1 (Ex-primaire) est organisé de la manière suivante :

- . Un cours d'initiation destiné à accueillir les enfants venant soit du préscolaire soit de leur milieu familial ;
- . Un cours préparatoire ;
- . Un cours élémentaire qui s'étend sur deux (2) ans
- . Un cours moyen qui s'organise sur deux (2) ans

L'ensemble du cycle fondamental 1 dure six (6) ans. A la fin du cycle, les élèves subissent deux examens.

- . Un premier qui confère un diplôme appelé certificat d'Etudes du fondamental 1 (ex. Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires)
- . Un second qui sélectionne ceux qui doivent aller au Fondamental 2 (appelé concours d'entrée en sixième)

L'enseignement fondamental 1 accueille les enfants de 6 à 11 ans. Certaines écoles comportent des cycles complets (du CI au CM2) et d'autres des cycles incomplets se limitant aux deux premiers niveaux ou aux quatre premiers. Cette situation s'explique par l'insuffisance des structures d'accueil et du personnel enseignant. Cela entraîne diverses pratiques telles que :

- . la pratique de classe multigrade (un enseignant qui prend en charge plusieurs niveaux en même temps dans une même classe);
- . les classes à roulement;
- . les classes multigrades à roulement (les deux cas de figure réunis dans les situations extrêmes).

A ce niveau, les services d'enseignants non qualifiés appelés «maîtres parents ou agents communaux» sont souvent sollicités. La pratique des classes à mi-temps entraîne le non-respect des quotas horaires et contribue à la dégradation du niveau d'enseignement au primaire.

368027 élèves fréquentent 1407 écoles soit une moyenne de 238 élèves par établissement scolaire. Ils sont pris en charge par 4820 enseignants soit un ratio de 74/1 par classe et un ratio de 71 par salle au niveau national.

Entre la capitale Bangui et le reste des préfectures, il y a un profond clivage. Par exemple, Bangui la capitale qui regroupe presque les 19% des établissements, comprend le 1/3 des effectifs scolaires et totalise quasiment les 40% des enseignants.

Dans l'ensemble, le taux d'admission au CI n'est que 37% : 1 enfant de 6 ans sur 3 inscrit à l'école. Le taux brut de scolarisation au titre de l'année académique 2000-2001 est de 55,88%. Cela signifie qu'à peine 1 enfant sur 2 peut accéder aux services éducatifs du fondamental 1.

Par rapport à la pression démographique, la capacité de l'offre est insuffisante.

Le taux net de scolarisation quant à lui pour la même période est de 39,79%. Ainsi, 1 enfant d'âge scolaire sur 3 est effectivement inscrit à l'école. Les parents ont des efforts à faire pour que les enfants d'âge scolaire soient tous inscrits dans un établissement scolaire. Pour ce faire, le nombre des écoles doit être augmenté sur l'ensemble du territoire.

Les établissements para-scolaires non-formels ne sont pas comptabilisés parmi les écoles. Leurs effectifs qui peuvent moduler les indicateurs ci-dessus ne sont pas non plus pris en compte.

Les ratios Elèves/Maîtres (76/1) et élèves/Salles (17/1) donnent partiellement l'image de mauvaises conditions de travail qui prévalent dans le fondamental 1. Dans les centres urbains, ces ratios moyens dépassent 100/1. 32% des enseignants ne sont pas qualifiés. Le tableau ci-dessous rend bien compte de cette situation.

Tableau 2 : Pourcentage des enseignants qualifiés, ratio élèves-livres de lecture, ratio élèves-livre de calcul, ratio élèves-tables bancs par Inspection Académique.

	<i>% Qualifié</i>	<i>Elève/Livre lecture</i>	<i>Elève/Livre Calcul</i>	<i>Elève/Plac e assise</i>
IAB	42	13/1	9/1	2/1
IAC	38	7/1	2/1	2/1
IACE	36	6/1	3/1	1/1
IAS	32	4/1	3/1	2/1
IAN	19	5/1	3/1	2/1
IANE	27	4/1	2/1	2/1
IAO	24	6/1	4/1	2/1
IASE	28	4/1	2/1	1/1
RCA	32	6/1	4/1	2/1

Source: Annuaire des statistiques de l'Education 2001-2002

L'un des éléments qui influencent la qualité des connaissances est l'utilisation des manuels scolaires. Prenant les deux disciplines fondamentales que sont le français et le calcul, il n'y a pas assez de livres de lecture : un ratio moyen de 1 livre pour 6. L'analyse montre que

certaines circonscriptions ont beaucoup de livres que d'autres. A ce niveau, se pose le problème de l'utilisation effective des livres par les élèves. Toutefois, certaines circonscriptions ont des ratios qui dépassent parfois 6 élèves pour un livre. Un effort est à faire pour avoir 1 livre pour 2 élèves sinon 1 livre par élève.

En ce qui concerne les livres de calcul, ceux-ci font vraiment défaut. Le ratio moyen est de 4 élèves pour 1 livre. Dans certaines circonscriptions, ce ratio atteint 9 pour 1. L'objectif de 1 livre pour 1 élève est loin d'être atteint.

Dans une salle de classe, pour suivre les enseignements, l'élève doit être bien installé. Malheureusement, ce n'est pas le cas en Centrafrique car le ratio moyen donne 6 élèves pour une place. Dans ces conditions, l'apprentissage de l'écriture devient problématique. L'école devient, une corvée que subit l'élève, alors obligé de s'y rendre. Cette situation se caractérise par un taux moyen de redoublement de l'ordre de 25% et un taux d'abandon d'environ 15%. D'une manière générale, ces déperditions sont plus observées dans les trois premiers niveaux de l'enseignement fondamental 1. Ceci corrobore l'appréciation courante.

Ces constats vont dans le même sens que les résultats de l'enquête à indicateurs multiples de 2000. D'après ce rapport, sur 100 enfants inscrits en première année du F1, presque 12% seulement atteignent le niveau 5 sans échec alors qu'à peine 7% parviennent dans les mêmes conditions au niveau 6.

- Disparité et inégalité

L'offre éducative est marquée par de très fortes disparités et des inégalités entre garçons et filles.

Tableau3 : Distribution des élèves, des écoles, des enseignants qualifiés, des salles de classe par Inspection Académique.

	<i>Elèves</i>	<i>Ecoles</i>	<i>Enseignants qualifiés</i>	<i>Enseignants non qualifiés</i>	<i>Salles</i>
IAB	27%	8%	36%	23%	24%
IAC	6%	8%	8%	6%	7%
IACE	7%	10%	9%	8%	9%
IAS	17%	14%	15%	15%	14%
IAN	17%	22%	10%	20%	18%
IANE	2%	5%	2%	2%	2%
IAO	15%	18%	10%	18%	14%
IASE	9%	15%	9%	12%	12%
RCA	11%	100%	100%	100%	12%

Source : Annuaire des statistiques de l'Education 2001-2002

L'IAB a 27% de l'effectif des élèves, 36% des enseignants qualifiés et 24% de salles de classe. L'IAS et l'IAN ont chacune 17% de l'effectif des élèves et respectivement 15% et 10% des enseignants qualifiés contre 15% et 20% des enseignants non qualifiés. Le poids des enseignants non qualifiés dépasse celui

des élèves dans l'IAO (15% et 18%), l'IAN (17% et 20%) et l'IACE (7% et 8%).

La gestion de personnel enseignant se fait en défaveur des établissements des provinces obligeant les parents à recourir aux services des enseignants non qualifiés, les maîtres-Parents qui représentent 33% de l'effectif du personnel enseignant du fondamental 1.

Tableau 4 : Taux de scolarisation par Inspection Académique

<i>Inspection académique</i>	<i>TBS</i>			<i>TNS</i>		
	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Total</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Total</i>
IAB	93%	95%	94%	67%	68%	67%
IAC	58%	90%	74%	43%	64%	54%
IACE	24%	42%	33%	18%	30%	24%
IAS	70%	93%	81%	50%	63%	57%
IAN	45%	83%	64%	36%	60%	48%
IANE	40%	88%	64%	29%	57%	43%
IAO	48%	78%	63%	38%	57%	48%
IASE	41%	75%	58%	31%	54%	43%
RCA	55%	79%	67%	41%	41%	49%

Source : Annuaire des statistiques de l'Education 2001-2002

Le taux brut de scolarisation qui est de 67% au niveau national cache de très fortes disparités régionales. C'est ainsi qu'il n'est que 33% dans l'IACE contre 94% dans l'IAB. Les taux nets de scolarisation montrent que 15% d'enfants de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés.

3) Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire dans le système éducatif de la République centrafricaine est subdivisé en deux (2) cycles:

- 1) le premier cycle correspondant au cycle des Collèges d'enseignement Général ou Technique qui, au terme de la réforme, est appelé « Fondamental 2 ». Les études dans ce cycle débouchent sur le Brevet du Collège (BC), les Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP), le Brevet d'Etudes Techniques (BET) et le Brevet Professionnel de

l'Enseignement Technique (BPET).

2) Le second cycle comprend les classes, de Seconde, Première et offre deux types d'études secondaires à l'issue desquelles les élèves subissent l'examen du Baccalauréat notamment :

- Filière littérature : série A
- Filière économique et sociale : Série B
- Filière scientifique : série C et D

3) L'enseignement Secondaire Technique qui a quatre filières :

- Filière commerciale : série G2 et GB;
- Filière industrielle : série STI, E, F1 et F2;
- Filière Bâtiment : série F4
- Filière Economie Familiale : BET, BPET, BTEF.

Le pays compte en tout 87 Lycées et Collèges publics et privés qu'abritent 254 bâtiments avec une capacité totale de 666 salles de classe. Ces établissements inégalement repartis dans les 8 inspections académiques sont fréquentés par 64.905 élèves, encadrés par 1048 professeurs parmi lesquels on dénombre au moins 400 vacataires.

Tableau récapitulatif de fréquentation et des structures d'accueil dans le secondaire

<i>IA</i>	<i>ETABLISSEMENTS</i>			<i>ELEVES</i>		
	<i>F2 Seul</i>	<i>F2 et SG</i>	<i>Total</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>
Bangui	8	20	28	20.314	14601	34915
Centre	3	3	6	427	140	567
Centre Est	3	4	7	3053	1250	4303
Centre Sud	8	4	12	4424	1759	6183
Nord	6	7	13	6667	1680	8347
Ouest	6	5	11	4826	1803	6629
Sud-Est	2	6	8	2083	917	3000
Nord-Est	1	1	2	779	182	916
ENSEMBLE	37	50	87	42573	22332	64905

Source : Annuaire des statistiques de l'Education 2001-2002

4) Enseignement Technique et Formation Professionnelle

De toutes les académies, seule, celle de Bangui abrite trois établissements techniques publics; les établissements techniques dans les autres académies relèvent de l'initiative privée, à l'exception des centres de formation professionnelle pratique de Bouar, de Berberati, et de Bozoum qui sont des services de l'Etat.

Données sur le Premier et le Second Cycle Techniques

- 5000 élèves scolarisés sur un total de 70.000 élèves dans le secondaire (soit au moins de 10%).
- 4 établissements (Lycée Technique, Collège d'Enseignement Technique Féminin, Ecole des métiers d'Art, Centre de Formation par apprentissage). 100 enseignants au plus dans ce secteur.
- 50% des enseignants sont des vacataires.
- Un seul Lycée Technique qui forme aux métiers de l'industrie, du bâtiment et du tertiaire. (1036 élèves au collège pour 24 salles soit 44 par salle, 2390 élèves au Lycée pour 21 salles soit 85 par salle).

Elément de diagnostic pour l'Enseignement Technique

- Pour le système existant, la demande des jeunes est très forte, le dispositif actuel est sous dimensionné (infrastructures insuffisantes, équipements insuffisants, nombre d'enseignants insuffisant).
- Déséquilibre géographique entre les établissements de Bangui, la capitale et ceux des provinces.
- Déséquilibre entre les filières industrielles (28%) et tertiaires (72%)
- Une logique du métier pour une bonne adaptation des formations qui n'est pas encore acquise faute de pilotage et de réactivité. Une professionnalisation des formations qui manque. Un échec à l'entrée à l'Université pour les sections actuelles.
- Un déséquilibre entre les filles et les garçons (moins élevé que dans le général) par des filières trop

- « masculines » (métier adapté aux filles).
- Gestion des personnels enseignants déficit, une déperdition évidente pour les personnels actuellement au poste qui se dirigent vers les établissements privés. La moyenne d'âge des enseignants augmente (42 ans pour les hommes et 39 ans pour les femmes), les enseignants qui ne rejoignent pas leur poste, beaucoup d'enseignants du secondaire sont en attente d'intégration.
 - Un pilotage spécifique des établissements d'enseignement technique qui n'a pas été étudié de façon spécifique.
 - Un partenariat avec l'enseignement privé déficient qui ouvre un espace à un secteur privé de qualité inégale.
 - Allocation du budget de l'éducation (9% du budget national) trop faible, niveau d'exécution trop faible (25%).

5) L 'enseignement supérieur

En République Centrafricaine, l'enseignement supérieur est dispensé par l'Université de Bangui créée en 1969 et comprenant aujourd'hui quatre facultés, trois instituts universitaires, deux instituts de recherche et l'Ecole Normale Supérieure.

La Faculté des droits et des Sciences économiques prépare en trois ans aux licences en droit public, en droit privé ou sciences économiques.

Les enseignements du cycle de capacité, qui comprenaient deux années d'études, sont suspendus depuis 1977. Mais, la faculté organise chaque année une session d'examen de capacité qui permet à des personnes ayant préparé seules ce diplôme d'en subir les épreuves à Bangui même.

La Faculté des Lettres et Sciences Humaines prépare en deux ans au diplôme universitaire d'études littéraires (DUEL) d'Anglais, d'Histoire et Géographie ou de Lettres modernes et, depuis Octobre 1979, au diplôme d'études universitaires pédagogiques (DEUP), réservé aux futurs professeurs de lettres des collèges d'enseignement général.

La Faculté des Sciences dispense des enseignements en mathématiques-physique, physique-chimie ou chimie-biologie-géologie. Depuis Octobre 1979, elle prépare au diplôme

d'études universitaires pédagogiques réservé aux futurs professeurs de sciences des collèges d'enseignement général.

La faculté des sciences de la santé prépare au doctorat en médecine et à un certain nombre d'autres diplômes.

Les instituts universitaires sont : l'Institut Universitaire de Gestion des entreprises; l'Institut Universitaire de Technologie agronomique de M'BAÏKI, qui forme maintenant des ingénieurs des travaux agricoles en quatre ans (au lieu de trois ans jusqu'en Octobre 1979) ; l'Institut Universitaire de technologie des Mines, géologie et construction; l'Institut de Linguistique Appliquée, qui a pour but d'améliorer l'enseignement, dans les écoles, lycées et collèges, de la langue officielle du pays, qui est le français ; l'Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques, qui est destiné à adapter l'enseignement des mathématiques à l'environnement culturel centrafricain et à mener une action pédagogique auprès des enseignants de mathématiques des établissements primaire et secondaire du pays.

En dehors de l'université, il existe d'autres établissements d'enseignement supérieur.

L'institut National de Recherche et d'Animation Pédagogique (INRAP) comprend cinq départements respectivement chargés de la recherche et de l'animation pédagogique, de perfectionnement et de la formation continue, de la psychologie et de l'orientation scolaire et professionnelle, de l'alphabétisation et de l'éducation permanente, de la production de moyens didactiques.

L'Ecole Normale Supérieure prépare en trois ans au Certificat d'Aptitude Professionnelle qui habilite ses titulaires à enseigner dans les collèges d'enseignement général. Depuis octobre 1979, cet établissement coopère étroitement avec la Faculté des Lettres et des Sciences humaines et la Faculté des Sciences pour la formation de professeurs des premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire, en trois et quatre ans respectivement. L'Ecole Normale Supérieure assure la formation pédagogique des professeurs de l'enseignement fondamental II.

En outre, cette institution organise deux filières d'études de deux ans réservées exclusivement à la formation des conseillers pédagogiques, des inspecteurs de l'enseignement primaire. Les étudiants sont recrutés sur concours auquel peuvent se présenter des instituteurs en fonction pour le cycle des conseillers pédagogiques et des conseillers pédagogiques pour celui des inspecteurs.

L'Ecole Normale Supérieure a ouvert depuis 1997 la filière des sciences de l'Education. Le recrutement se fait par voie de concours réservé aux non-bacheliers. La formation qui dure quatre années conduit à l'obtention d'une maîtrise en Sciences de l'Education.

L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature a pour rôle de former les cadres administratifs et judiciaires du pays aux différents niveaux de hiérarchie. Trois cycles d'études de deux années chacun y sont organisés, depuis octobre 1979, le troisième est exclusivement ouvert aux licenciés ès sciences économiques, qui y suivent une formation de cadres supérieurs de l'administration des finances, et aux licenciés en droit privé, qui y reçoivent une formation de magistrat.

La langue d'enseignement est le français.

Le niveau de départ de l'enseignement supérieur est généralement le baccalauréat ou l'examen spécial d'entrée dans les facultés et instituts ou à l'Ecole Normale Supérieure. Cependant, le cycle de capacité en droit est ouvert aux non-bacheliers titulaires du brevet d'études du premier cycle. Les capacitaires en droit ayant obtenu leur diplôme avec 12 sur 20 de moyenne peuvent poursuivre leurs études en licence en

droit ou ès sciences économiques.

Le premier cycle de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature est ouvert sur concours aux non-bacheliers. Cet établissement recrute ses étudiants de deuxième cycle sur concours auquel peuvent se présenter des bacheliers et des fonctionnaires non-bacheliers.

La faculté des sciences de la santé recrute, pour ses sections paramédicales, des non-bacheliers: les techniciens supérieurs de la santé sont formés en quatre ans; les infirmières, les assistants sociaux, les sages-femmes et les agents de développement communautaire obtiennent un diplôme d'Etat au titre de trois années d'études, et les Aides de santé un diplôme en un an.

La première étape des études supérieures dure deux ans et conduit à l'obtention d'un titre ne présentant pas un caractère terminal : en lettres, au diplôme universitaire d'études littéraires; en sciences au diplôme universitaire d'études scientifiques; en droit, à la capacité en droit.

La dernière étape, de deux ans également, conduit en droit, en sciences économiques et en mathématiques, à la licence (premier grade terminal). En mathématiques, une maîtrise est obtenue en un an après la licence. Des titres professionnels sont également conférés à ce stade : un diplôme d'agronomie à l'Institut de technologie agronomique (diplôme d'ingénieur de travaux agricoles); un diplôme supérieur de gestion au terme de trois années d'études à l'Institut de Gestion des Entreprises; un diplôme d'ingénieur à l'issue de quatre années d'études à l'institut de technologie des Mines, de Géologie et de construction.

A 'la Faculté des sciences de la santé, les études qui durent six années, sont sanctionnés par le doctorat en médecine (le seul doctorat conféré par l'université).

Enfin, pour l'ensemble du pays, seule l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bambari recrute chaque année des nouveaux bacheliers sur concours pour une formation de trois ans.

6) L 'éducation non-formelle

a) Présentation de la situation de l'analphabétisme en centrafrique.

Jusqu'en 1995, le taux d'analphabétisme en Centrafrique s'élève à 63% (soit les 2/3 de la population totale).

Ce taux est de 76% pour les femmes et 49% pour les hommes. En zone rurale, l'on note une forte proportion des hommes analphabètes : 60,4% contre 30,3% en zone urbaine. Ce qui explique en zone rurale, les $\frac{3}{4}$ environ des hommes sont analphabètes. 87,4% des femmes de 10 ans et plus en zone rurale sont analphabètes, contre 56% en zone urbaine. Le taux moyen d'analphabétisme par préfecture est de 81,1% soit 4 habitants sur 5 en moyenne sont analphabètes dans les préfectures.

L'une des causes principales de cet analphabétisme combien élevé réside dans le fait que les populations accèdent de manière très inégale aux programmes d'alphabétisation; aussi, a-t-on noté de 1981 à 1974 puis de 1993 à 2000 à:

- une forte concentration des activités d'alphabétisation fonctionnelle dans deux préfectures (Ombella-M'poko et Ouham avec plus de 3 expériences d'alphabétisation).
- une concentration moyenne dans cinq préfectures (Nana-Gribizi, Kémo, Nana-Mambéré, Ouham-Péndé et Basse-Kotto avec au moins 2 à 3 expériences d'alphabétisation).
- Une faible concentration dans cinq autres préfectures (Lobaye, Mambéré Kadéï, Sangha Mbaéré, Mbomou, avec 1 à 2 expériences d'alphabétisation).

b) Les résultats de ces efforts d'alphabétisation en République Centrafricaine sont les suivants:

- résultats quantitatifs

Le manque de coordination n'a pas permis d'évaluer de manière systématique tous les programmes exécutés dans le pays; toutefois, l'on estime à environ 15.000, le nombre d'auditeurs alphabétisés et à 700 celui des alphabétiseurs.

- *Résultats qualitatifs*

Il a été observé chez les bénéficiaires des programmes d'alphabétisation une reconversion mentale et un ensemble de comportements nouveaux qui se traduisent par :

- le développement de la modernisation de l'élevage et de l'agriculture
- un changement dans les habitudes alimentaires
- le développement de l'hygiène et de la santé
- l'aptitude des parents alphabétisés à scolariser les enfants
- la protection de l'environnement etc...

Les contraintes aux efforts d'alphabétisation

Elles sont de plusieurs ordres

- absence du budget d'alphabétisation
- insuffisance de ressources humaines et de qualification des cadres
- faible niveau d'évaluation des programmes
- démotivation des alphabétiseurs faute d'intéressement
- absence de programmes de post-alphabétisation

- *Les perspectives*

Elles tiennent autour de deux défis majeurs, à savoir :

- augmenter le taux d'alphabétisation des adultes de 32 à 50% d'ici à 2015 et réduire à 1 l'indice de parité par sexe en matière d'alphabétisation.
- Assurer la pérennité des acquis de l'alphabétisation fonctionnelle.

c) Alphabétisation fonctionnelle

En République centrafricaine le taux d'analphabétisme cumulé est de 50,85%. Le taux d'alphabétisme des personnes âgées de 10 ans et plus avoisine 46,6% pour les hommes contre 23% pour les femmes. C'est ce qui a conduit le gouvernement à mettre en place un programme d'alphabétisation fonctionnelle visant les objectifs suivants :

- Réduire ou éradiquer le taux d'analphabétisme sur toute l'étendue du territoire national
- Améliorer les conditions de vie des paysans dans le domaine de la santé et de l'hygiène

- Augmenter le niveau de vie de la population en élevage, en commerce, civisme.

d) L 'éducation permanente

Les partenaires impliqués n'ayant pas introduit la rubrique éducation permanente dans leur programme d'activité, celle-ci demeure insuffisante.

C'est ainsi qu'on a 23 centres d'éducation permanente pour tout le pays dont 7 à Bangui et 16 dans les chefs lieux des préfectures.

e) Les Ecoles communautaires

Le Département a initié et développé avec l'appui de l'UNICEF une alternative d'éducation non formelle dénommée école communautaire. Cette expérience implantée en milieu rural en 1996 à pour but de recruter les enfants de 8 à 15 ans déscolarisés et non scolarisés avec prédominance accordée aux filles pour leur faire acquérir des compétences en lecture et en écriture, calcul et de les initier à la résolution des problèmes simples de la vie quotidienne.

La philosophie des écoles communautaires repose sur les participations communautaires. Le contenu et les besoins pour le fonctionnement sont fixés en partenariat avec les bénéficiaires qui apportent leurs contributions pour la mise à disposition des locaux et la prise en charge financière des maîtres communautaires. Depuis 1995 vingt-trois (23) écoles communautaires ont vu le jour dans les zones de démonstration à savoir la préfecture de la NANA-GRIBIZI avec 16 écoles et l'Ouham- disposait de 7 autres.

Par ailleurs, 15 nouvelles constructions sont envisagées dans la sous-préfecture de BODA.

Les crises à répétition qui ont secoué le pays ont constitué un véritable frein à l'essor de cette alternative et ont sérieusement remis en cause les progrès enregistrés. Les parents dont les revenus sont déjà très faibles ne peuvent plus soutenir les coûts de prestation des maîtres. Ce qui conduira inéluctablement à l'échec de l'expérimentation si dans un délai raisonnable aucune solution viable n'est trouvée.

Quoique embryonnaire, cette expérience a contribué de manière significative à l'amélioration du but de la scolarisation de 30 à 44% dans la NANA-GRIBIZI. Elle mérite d'être généralisée sur toute l'étendue du pays si le cercle des parrains pouvait s'élargir.

Les écoles communautaires sont des écoles dites rurales parce qu'implantées en milieu rural où il y a une forte densité d'enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent malheureusement pas faute d'infrastructures scolaires inexistantes.

Elles recrutent les jeunes de 8 à 15 ans avec une prédominance accordée aux filles. L'accès à ces centres d'éducation se fait de manière gratuite sans frais d'écolage. A cause de ces facilités observées dans ces centres, les parents sont encouragés, incités à scolariser leurs enfants sans distinction de sexe. Les recrutements ne se font pas annuellement mais après trois ans, le temps de conduire une cohorte à terme.

Malgré les moyens substantiels fournis par les Bailleurs de fonds pour améliorer l'accès, des efforts restent à faire pour garantir l'équilibre entre les sexes dont les raisons entre autres sont les suivantes :

- la réticence de certains parents;
- les pesanteurs culturelles
- la timidité féminine
- Les mariages et grossesses précoces

cette stratégie alternative d'éducation en phase d'expérimentation est implantée dans seulement deux préfectures sur seize que compte le pays. D'ailleurs, la deuxième région vient seulement de l'adopter en l'an 2000.

L'expérience paraît prometteuse surtout dans la lutte contre l'analphabétisme et une insertion sociale harmonieuse des jeunes. Mais sa viabilité court le risque d'être compromise pour cause d'inexistence d'un mécanisme durable de prise en charge financière des enseignants et l'absence d'autres partenaires capables de soutenir l'UNICEF et l'Education nationale dans leurs efforts.

- La qualité.

La qualité des apprentissages dans les écoles à assises communautaires souffre de quelques insuffisances dues d'abord au niveau d'instruction disparate des enseignants recrutés dans la fourchette de la 4^e au BAC +1. Les maîtresses qui sont pourtant des références pour les apprenants ont un niveau relativement bas. Ces enseignants ont reçu une formation initiale d'environ deux mois, ce qui vraisemblablement demeure insuffisant pour des personnes déjà gagnées par l'analphabétisme de retour.

Les programmes quant à eux, ont été conçus et élaborés de manière à minimiser, autant que faire ce peut, les stéréotypes discriminatoires et favoriser ainsi la parité des sexes.

Des sessions de recyclage sont de temps en temps organisées pour la remise à niveau des enseignants communautaires

Le personnel d'encadrement affecté dans ces zones d'expérimentation s'implique résolument dans le suivi de ces maîtres communautaires.

L'un des outils pertinents d'appréciation de la qualité des enseignements s'avère être le suivi. Le suivi régulier et rapproché des activités pédagogiques et de terrain est un gage de performance et d'efficacité. Or, il se trouve que cette expérimentation est dotée, bien entendu, d'un organe de gestion (le Comité national de suivi et le comité préfectoral de mise en oeuvre) qui se compose des cadres compétents mais qui sont déjà recrutés sur des postes administratifs. De facto, ils cumulent leurs attributions avec la mise en oeuvre des activités de ce projet. Naturellement, cela crée un dysfonctionnement dans les activités de ces écoles.

Il aurait été judicieux de doter ces organes de cadres totalement déchargés et disponibles dont la mission exclusive consistera à mener des réflexions sur les orientations, la mise en oeuvre, le contrôle bref, à assurer la gestion de cette innovation. Ce qui sous-tend la création des postes budgétaires dans le plan d'effectif du Département si le Gouvernement veut utiliser les grands moyens pour réduire l'analphabétisme. Il lui faudra en outre, rechercher et développer un partenariat agissant pour la mobilisation des

ressources matérielles et financières à la vulgarisation de cette nouvelle école.

- La gestion

Les ressources humaines, matérielles et financières sont mises à la disposition de ces écoles non-formelles respectivement par le Ministère de l'Education nationale, l'UNICEF et les Communautés.

Le Ministère de l'Education fournit l'expertise technique par la désignation des cadres qui élaborent les programmes, assurent la formation des maîtres, la mise en œuvre des activités du projet, le suivi et l'évaluation. La mise en œuvre des activités du projet, le suivi et l'évaluation. La contribution de l'Etat se mesure rien que par la mise à disposition du projet de l'assistance technique.

L'UNICEF et l'UNESCO apportent un appui en mobilier, matériaux de construction, fournitures, équipements scolaires et facilitent financièrement les formations et recyclages. Il est à noter que cette institution est la pièce maîtresse de cette expérimentation.

Les communautés, quant à elles, ont un rôle de rassembler les agrégats pour la construction des bâtiments scolaires et prendre financièrement en charge les prestations des maîtres. C'est à ce niveau que le bât blesse car les paysans à qui est dévolu cette tâche ont des revenus extrêmement très faible qui ne leur permettent nullement d'y faire face. Voilà qui augure l'échec du projet à court terme. En plus, les structures ou institutions pouvant assurer la phase de post-projet ou de post-alphabétisation ne sont pas encore identifiées.

f) Education à la vie familiale et en matière de population

En ce début du 3^e millénaire marqué par de profondes mutations au sein de nos sociétés, les hommes en général et en particulier les jeunes se trouvent confrontés à de problèmes nouveaux de comportement, de santé et de bien-être. De ce fait émergent chez les adolescents des attentes et besoins inédits auxquels les systèmes éducatifs ne répondent que partiellement.

Un changement d'optique s'impose afin de dispenser une authentique éducation qui prend en compte toutes les composantes de la personne humaine en ses divers aspects physique, psychologique, affectif, cognitif.

L'éducation à la vie familiale et en matière de la population (EVF/EMP) nourrit l'ambition de relever ce défi. Elle se veut porteuse de changements individuels et collectifs tant chez les enseignants que chez les apprenants.

L'EVF/EMP est une approche éducative novatrice qui assure à tous les jeunes une préparation efficace à la vie d'adulte dans tous les domaines.

Etant donné l'ampleur des problèmes que rencontre le système éducatif, le volet EVF/EMP n'a pas une structure nationale pour atteindre les groupes cibles.

A cet effet, l'extension et l'institutionnalisation progressives de ce volet aux autres structures éducatives sont souhaitables ainsi que la définition d'une stratégie pour atteindre le milieu non-formel.

La création des centres de formation continue pour les jeunes et adultes, des centres spécialisés d'éducation, de formation et de réinsertion des jeunes et des adultes, la redynamisation, le renforcement et l'extension des activités de Service Civique National pour la Promotion des Jeunes (SCNPJ) peuvent être quelques expériences novatrices qu'il conviendrait d'encourager.

L'analyse des différentes sources permet de dégager les problèmes majeurs qui affectent le système éducatif centrafricain (Mission commune d'évaluation Banque mondiale, mars 2004) :

- un faible accès à l'éducation se traduisant par un taux brut de scolarisation parmi les plus bas d'Afrique (TBS de 67% contre 82% dans la zone CEMAC et 95% en Afrique)
- de fortes disparités entre les préfectures (TBS de 37% en Basse Kotto et 77% dans la Lobaye) ou entre les garçons et les filles (une fille scolarisée pour deux garçons dans le secondaire) et des déséquilibres importants entre les filières (seulement 10% des effectifs sont scolarisés dans l'enseignement technique).
- Des problèmes concernant les enseignants un faible taux d'encadrement (1/76 jusqu'à 1/200 dans le fondamental 1), un niveau moyen de qualification des enseignants faible (1/3 des enseignants du fondamental 1 non formés), une profession enseignante en difficulté (un fort vieillissement, une grande démotivation, un fort taux d'infection du VIH/sida, une fuite des postes administratifs vers d'autres ministères).
- Des conditions de travail insuffisantes et très dégradées (17% des salles fonctionnant en double flux dans le fondamental 1,6 élèves se partagent un livre de lecture, 1200 places assises pour plus de 5.000 étudiants inscrits à l'Université).
- Une carence de compétence en matière d'administration, de gestion, de planification et d'analyses prospectives.

En absence d'études statistiques très récentes, en dehors de la mission conduite par l'UNICEF, tout porte à croire que ces indicateurs se sont encore dégradés du fait de la crise militaro-politique qu'a connue la République centrafricaine.

A ce point se posaient deux questions cruciales :

- Qu'est ce qu'il faut faire pour améliorer la qualité de l'éducation?
- Comment faire?

II APPROCHES D'UNE EDUCATION DE QUALITE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

A. FINALITES

Depuis l'indépendance du pays en 1960, les efforts se sont concentrés sur la scolarisation. L'école accueille un grand nombre d'élèves, mais ce qu'ils y apprennent n'est pas toujours utile et les taux de redoublement et d'abandon restent élevés.

Depuis plus d'un an, l'UNESCO met donc l'accent sur la qualité, en insistant sur la nécessité d'apporter un contenu diversifié et des méthodes qui favorisent l'acquisition des valeurs, des attitudes et des compétences nécessaires pour relever les défis de la société contemporaine, du développement durable et de la mondialisation.

B. LES CONDITIONS DE LA REUSSITE D'UNE EDUCATION DE QUALITE EN RCA

Ces conditions sont principalement de deux ordres : les unes sont internes au système éducatif, tandis que d'autres dépendent surtout des facteurs externes dans la mesure où l'école est tributaire du milieu dans lequel elle fonctionne.

1 Conditions internes au système éducatif

Les Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur de Mai 1987 et ceux de l'Education et de la formation du 30 Mai au 8 Juin 1994, ont permis de faire ressortir certains facteurs qui influencent la réussite des élèves.

- Nouvelles organisations du système éducatif

L'école doit s'ouvrir et s'adapter à son environnement économique social et culturel ; ce qui lui permettra d'établir des relations de partenariat avec la communauté sans renoncer à son rôle de formation et d'éducateur. En s'ouvrant à la communauté et en s'adaptant, l'école offre une plus grande

possibilité d'acquérir, à chaque ordre d'enseignement, des compétences, l'école offre une plus grande possibilité d'acquérir, à chaque ordre d'enseignement, des compétences utiles pour vivre dans la société.

Il est donc devenu nécessaire de promouvoir la formation professionnelle et de chercher à insérer un plus grand nombre d'élèves à l'apprentissage d'un métier correspondant au marché du travail. Et pour ouvrir les services éducatifs au plus grand nombre, on ne saurait sous-estimer les grandes possibilités qu'offre la formation à distance.

- Des formateurs compétents, motivés et en nombre suffisant

C'est la qualité de la relation maître-élève qui engendre la qualité de l'enseignement. Il est donc indispensable de consentir un investissement conséquent en temps et en argent dans la formation des maîtres et de l'ajuster, sur l'acte d'apprendre, la relation maître-élève, les modes d'organisation pédagogique et l'éthique professionnelle.

- Un enseignement de qualité

Il est indispensable et urgent de pratiquer des enseignements pertinents en ce qui concerne les contenus, l'évaluation et le matériel didactique. Il faut, pour ce faire :

- privilégier l'apprentissage de l'outil essentiel à la communication, à la compréhension et à l'accès aux autres champs du savoir qu'est la langue ;
- favoriser l'intégration des savoirs qui permet aux élèves et aux étudiants de donner un sens à leurs apprentissages. Cette intégration des savoirs sera facilitée par une approche pédagogique fondée sur l'interdisciplinarité ;
- mettre en œuvre une évaluation des apprentissages qui équilibre la fonction pédagogique et la fonction administrative de manière à maintenir constamment la motivation des élèves et à augmenter leur rendement ;
- enfin, rendre disponible un matériel didactique adapté aux objectifs pédagogiques nationaux et à l'environnement

socio-culturel.

2 Facteurs externes au Système éducatif

L'éducation débute dans la famille, bien avant que n'intervienne la scolarisation formelle. Le rôle des parents dans l'éducation de la petite enfance est essentiel et favorise les réussites ultérieures s'il a été positif.

En outre, l'école doit s'ancrer fermement au sein des collectivités auxquelles elle veut se rendre utile. Cela suppose que l'école réponde aux besoins du milieu (famille ou communauté locale). En retour, le milieu devrait soutenir l'école.

Les cadres stratégiques, les programmes et projets du Plan National de Développement de l'Education conçus en Septembre 1998 est une importante contribution dans le cadre de la coopération multilatérale car il propose de nombreuses mesures susceptibles d'améliorer la qualité de l'éducation, des contenus d'enseignement et par conséquent de réaliser les conditions de la réussite scolaire.

C. CADRE D' ACTIONS D'UNE EDUCATION DE QUALITE

1. Les domaines d'action

Le Plan National de Développement de l'Education comporte un certain nombre d'actions visant la réalisation des objectifs supérieurs et stratégiques. Ces objectifs définis par les Etats Généraux de l'éducation et de la Formation en 1994 entérinés par le Plan national de Développement de l'Education (PNDE), ont été adoptés et promulgués par la Loi portant Orientation de l'Education en 1997.

a) Objectifs supérieurs

Ils visent la maîtrise des éléments fondamentaux du programme d'enseignement et les pratiques utiles dans la vie active par les apprenants.

- L'Efficacité.

Il s'agit d'établir une cohérence entre les besoins de

l'économie nationale et les contenus des programmes d'enseignement.

- L'accessibilité.

L'accès dans les quatre niveaux d'enseignement (préscolaire, primaire, secondaire, supérieur) au niveau local, régional et national.

- L'équité

Cet objectif vise la réduction des inégalités du genre (filles/garçons) et les disparités locales, régionales. Il s'agit de promouvoir la scolarisation des filles et rétablir l'équilibre par des actions vigoureuses.

b) Objectifs stratégiques

- Au préscolaire

Améliorer quantitativement et qualitativement le système existant, harmoniser et uniformiser son mode de fonctionnement et de gestion.

- Au fondamental 1

Cet ordre d'enseignement a mission de former les jeunes de 6 à 16 ans à l'acquisition du programme d'enseignement général et de la formation pratique adaptée au milieu. Le niveau actuel de scolarisation sera amélioré à travers l'élargissement de l'accès aux groupes défavorisés.

- Au fondamental 2 et secondaire

Tout en préparant les élèves pour la poursuite des études supérieures, un accent particulier est mis sur l'enseignement scientifique, technique, agricole et agro-pastoral pour au moins les $\frac{3}{4}$ ou la moitié des élèves engagés dans ce cycle.

- A l'Education Non-Formelle

Eliminer l'analphabétisme des jeunes et des adultes en assurant leur éducation en coordination avec l'enseignement fondamental 2 et secondaire pour relever le faible taux d'alphabétisme à travers un programme d'alphabétisation fonctionnel renforcé.

- A l'Enseignement Supérieur

La qualité de l'enseignement supérieur est un concept multi-

dimensionnel qui devait concerner toutes ses fonctions et activités: enseignement et programmes, recherche, dotation en personnel, étudiants, bâtiments, installations et équipements, services à la communauté et au monde universitaire. Une auto-évaluation interne et un examen externe par des experts indépendants, spécialistes internationaux si possible, dans la transparence, sont essentiels pour améliorer la qualité. Des instances nationales devaient être créées et des normes comparatives de qualité, reconnues sur le plan international, devraient être définies. L'attention requise devrait être accordée à la spécificité des contextes institutionnel, national, et régional afin de tenir compte de la diversité et d'éviter l'uniformité. Les protagonistes devraient être intégrés au processus d'évaluation institutionnelle.

La qualité requiert aussi que l'enseignement supérieur soit caractérisé par sa dimension internationale : échanges de connaissances, création des réseaux interactifs, modalité des enseignants et des étudiants et projets de recherche internationale, tout en tenant compte des valeurs culturelles nationales.

Pour que la qualité soit assurée et reste assurée au niveau national, certains éléments sont particulièrement importants, notamment une sélection judicieuse du personnel et son perfectionnement constant, en particulier par la promotion de programmes appropriés en la matière, portant entre autres sur les méthodes d'enseignement/apprentissage, et par la mobilité entre les pays, et entre les établissements d'enseignement supérieur et le monde de travail, la mobilité des étudiants à l'intérieur du pays et en dehors du pays. Les nouvelles technologies de l'information offrent à cet égard un outil important en raison de leur impact sur l'acquisition des connaissances et du savoir-faire.

D. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Afin de réaliser véritablement une éducation de qualité en République Centrafricaine, les stratégies de mise en œuvre s'articulent autour des points suivants :

1. Engagement politique de l'Etat

Au cours des dix dernières années, l'Etat a pris un certain nombre d'engagements en faveur de l'éducation. En dépit de la volonté politique qui sous-tendait ces initiatives, celle-ci n'ont eu très peu d'impact significatif sur le développement du secteur. Aussi, au regard de l'importance des objectifs d'une éducation de qualité, le Gouvernement s'engage à traduire en actes sa volonté notamment par l'augmentation régulière de la part de l'éducation nationale dans le budget national pour le porter de 25% comme le stipule la Loi d'Orientation de l'Education, la gestion rigoureuse des ressources humaines, matérielles, informationnelles et l'établissement d'indicateurs fiables permettant de mieux piloter et suivre le fonctionnement du système.

2. Engagement des parties prenantes nationales

En plus des églises catholiques et protestantes, quelques opérateurs économiques commencent à s'intéresser à ce secteur qu'ils perçoivent comme un marché rentable. Mais ces efforts d'investissements sérieux doivent être faits pour relever le niveau actuel du secteur d'ici à 2015. Cette préoccupation concerne également les communautés de base dont l'action en faveur de l'éducation constitue un atout majeur du fait qu'elle est le lieu privilégié de construction de ressources humaines.

3. Développement d'un partenariat solide

Le programme visant à promouvoir une éducation de qualité est bâti dans le cadre d'un partenariat multiforme. Il est donc important que sa mise en oeuvre reflète ce souci de départ. A cet effet, les parties prenantes nationales oeuvrent actuellement dans le sens d'une concertation permanente en vue de garantir la complémentarité d'action et la mise en commun des moyens et des compétences.

4. Mobilisation des ressources

La mise en oeuvre d'une éducation de qualité est un véritable défi que le pays doit relever. Pour y parvenir, la mobilisation des ressources est l'une de composantes principales des stratégies de mise en oeuvre. Des efforts exceptionnels ont été faits pour répondre aux besoins de

renforcement des capacités, de sensibilisation des parties prenantes afin de changer leur comportement vis-à-vis de l'importance du secteur, la construction et la fourniture d'équipements, l'accès aux nouvelles technologies et aux sources d'énergies modernes dans les écoles les plus marginalisées ainsi que la prise en compte des situations spéciales notamment les enfants au sein des communautés en crise ou minoritaires.

5. Appui direct

Le gouvernement a identifié la carence en structures de formation comme l'un des talons d'Achille du système éducatif.

Il a mis un accent particulier sur la construction d'infrastructures et l'appui en équipements spécifiques ainsi que la fourniture des manuels et matériels didactiques. Des apports directs dans ces différents secteurs constituent une action indispensable pour augmenter l'accès de tous les enfants d'ici à 2015 à une éducation de base de qualité et produire à cet effet des citoyens de qualité.

6. Renforcement des capacités

L'analyse du système éducatif national a mis en exergue la dégradation de la qualité et de la quantité des capacités humaines en charge de la gestion et de l'animation du secteur éducatif. Cette situation s'aggrave au jour le jour sous l'effet à la fois du vieillissement naturel et le manque d'une politique de rajeunissement d'une part, des décès massifs liés à la forte prévalence de la pandémie du VIH/sida d'autre part.

La gravité du drame est tel que le renforcement des capacités du personnel dans le secteur devient un impératif. Il prend en compte la formation de nouveaux enseignants et leur intégration pour améliorer le ratio élèves/maître, le recyclage des anciens pour les rendre plus performants. En sus, cette dynamique privilégie une stratégie d'action concertée multiculturelle de lutte contre le VIH/sida et la pauvreté pour créer les meilleures conditions de travail.

7. IEC et Plaidoyer

Toutes les stratégies énoncées ci-dessus sont appuyées

par les activités de plaidoyer et de communication afin de lever de nombreuses pesanteurs qui bloquent le système. La mobilisation des partenaires comme la société civile, les ONG, les médias, les communautés de base constitue une des premières priorités à la réalisation d'une éducation de qualité.

E. LES GRANDES ETAPES DE LA MISE EN ŒUVRE

Pour atteindre les résultats escomptés, plusieurs activités sont prévues à court, moyen et long terme :

1. A court terme :

- Renforcement du cadre institutionnel (formulation de politique)
- Mesures administratives (textes officiels et application du statut général de la Fonction Publique)
- Création d'une deuxième Ecole Normale d'Instituteurs
- Formation de 750 nouveaux enseignants par an ;
- Recrutement des enseignants formés.

2. A moyen terme :

- Mesures incitatives ;
- Mobilisation des ressources financières pour l'équipement et la dotation en manuels et moyens logistiques ;
- Formation diversifiée des enseignants, des concepteurs des manuels et des techniciens de maintenance, quantitativement et qualitativement ;
- Plaidoyer en direction des communautés de base, de l'Etat, des partenaires au développement, des ONG, des confessions religieuses ;
- Elaboration des programmes de formation d'enseignants et de suivi-évaluation ;
- Construction des structures d'accueil, d'encadrement, des centres de documentation, des cantines (réfectoires) ;
- Application effective de l'initiative relative au programme d'une éducation de qualité ;
- Développement de micro-projets générateurs de revenus, vulgarisation des programmes etc...

3. A long terme

- Formation des enseignants, construction, équipements,

dotation en manuels, matériels, logistiques etc...

- La partie nationale : elle comprend le gouvernement, la société civil, les ONG, les confessions religieuses, les syndicats des enseignants, le patronat, la communauté de base, les Associations des Parents d'Elèves (APE).
- Les partenaires extérieurs : il s'agit des partenaires au développement, des pays amis, des Agences des Nations-Unies, des ONG internationales.

Il est impératif de promouvoir une coopération agissante, donc dynamique entre les parties pour assurer l'efficacité et l'efficience des efforts d'éducation et de formation.

F. LES MODALITES D'INTERVENTION

Au niveau des modalités d'intervention, l'Etat a mené des actions individuelles, encouragé le développement des programmes parallèles à travers les confessions religieuses, les ONG etc...

L'Etat a élaboré des programmes conjoints avec certains partenaires au développement, les pays amis notamment dans la construction et l'équipement des établissements scolaires.

Une coordination de l'Etat s'impose à tous les niveaux.

III LES PRINCIPAUX OBSTACLES

Les principaux obstacles identifiés dans le cadre du programme visant à promouvoir une éducation de qualité en République Centrafricaine sont rangés en trois catégories :

1. Obstacles immédiats :

Les obstacles immédiats à l'atteinte des objectifs d'une éducation de qualité sont : l'insuffisance des structures d'accueil, du personnel enseignant qualifié, l'ignorance des parents sur l'importance de l'école, les difficultés de paiement des redevances scolaires, l'absence des pièces d'état civil et de carnet de santé, la perte de crédibilité de l'école, les comportements discriminatoires à l'égard des filles et des

minorités, l'insuffisance d'équipements, de matériels et de supports didactiques, l'insuffisance de manuels et matériels ludiques pour la petite enfance, la lenteur dans la mise en oeuvre des programmes d'enseignements tels que préconisés par les réformes du système éducatif national.

2. Obstacles sous-jacents :

Ces obstacles découlent de certaines lacunes qui sont : le faible niveau de financement public, d'engagement des parties prenantes et des communautés de base, de capacité de formation et du maintien à niveau des enseignants de plus en plus démotivés face à la dévalorisation de leur fonction.

A cela, s'ajoutent le déficit d'information sur l'école, le faible revenu des parents, le chômage en fin de cursus, les difficultés salariales, la faible coordination des activités du système éducatif, la faible intériorisation de l'approche participative, l'environnement peu propice à l'apprentissage, l'insuffisance de centres de formation technique et professionnelle, etc...

3. Obstacles profonds :

Les contraintes mentionnées ci-dessus proviennent des profonds déficits suivants : les difficultés financières de l'Etat, la faible coordination du partenariat multiforme dans le secteur, l'absence d'une politique nationale en matière de développement du préscolaire, de la culture de la paix et d'éducation à la citoyenneté, l'instabilité politique, la lenteur dans la mise en oeuvre du Plan National de Développement de l'Education (PNDE), l'absence d'un programme de sensibilisation et d'information des parents sur les questions d'éducation, le poids de la conjoncture économique nationale et internationale, le pesanteur socioculturel, la faible coordination des actions d'éducation sur les MST et le VIH/sida.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif stratégique du programme visant à promouvoir une éducation de qualité est un vaste chantier de réforme et de redynamisation du système éducatif national.

Ce plan s'intègre dans le cadre global des stratégies de lutte contre la pauvreté en mettant un accent particulier sur l'accroissement des possibilités pour les jeunes, les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables et donc des conditions d'une vie meilleure.

BIBLIOGRAPHIE

- Jean-Claude KAZAGUI, Education Scolaire et Education Permanente, une approche interdisciplinaire, les défis du XXIe Siècle, Imprimerie St Paul Bangui, 2003
- Plan national de Développement de l'Education, vol II, cadre stratégique, les programmes et les projets, Bangui, Sept. 1999.
- Plan National de l'Education pour Tous 2004-2015, Bangui, Avril 2004.
- Annales de Statistiques de l'Education 2001-2002